

# RAPPORT SEMESTRIEL 2024



## La Direction

**Président :**

Maurice Moulin

**Directeurs Généraux Délégués :**

Marie-Laure Teyssier

Patrice Teyssier

Sandrine Moulin

S.A. au capital de 3 690 405,60 €

RCS Le Puy en Velay : 433 122 637

Code Bourse ISIN FR0011033083

Siège social :

ZA de Ville

43 220 Dunières

[moulinvest.com](http://moulinvest.com)



## Attestation de responsabilité

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus au cours de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Dunières, le 4 juin 2024

**Maurice Moulin**  
Président

## I. Commentaires sur l'activité du 1<sup>er</sup> semestre 2023-2024

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 46,7 millions d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2023/2024, contre 52,3 millions d'euros sur le premier semestre de l'exercice précédent, en recul de 10,7 %.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'export représente 16,5 % du chiffre d'affaires total (contre 9,6 % sur le premier semestre N-1).

La baisse du chiffre d'affaires consolidé est essentiellement imputable à l'**activité du pôle Bois Energie** en retrait sur ce semestre (-27,1 %), intégrant un effet de base défavorable après une forte hausse de +58,4% enregistrée au premier semestre 2022/2023. Si les volumes de ventes des granulés se maintiennent, le chiffre d'affaires de l'activité granulation est pénalisé par le recul des prix de vente après deux exercices où les prix étaient tirés à la hausse dans un contexte de crise énergétique. L'activité de cogénération enregistre pour sa part une progression de +4,1 %.

L'**activité du pôle Bois Construction** est en retrait de 2,4 % à 22,3 millions d'euros, également, sous l'effet d'une baisse des prix de vente. Le développement des capacités de production chez un grand nombre d'acteurs de la filière a vu un accroissement de l'offre dans un marché de la construction en berne.

L'**activité du pôle Imprégnation** est en repli de 1,4 %. La hausse de l'activité poteaux de +6,4 % (essentiellement portée par le marché de l'export) ne parvient pas à compenser la baisse des ventes de la gamme Décovert (-9%). Tout comme pour l'activité Bois Construction, le chiffre d'affaires de la gamme Décovert est pénalisé par la baisse des prix de vente déjà amorcée sur la fin de l'exercice 2022 / 2023.

### Performance opérationnelle :

En milliers d'euros	29.02.2024 (6 mois)**	28.02.2023 (6 mois)**	Var % sem.	31.08.2023*
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>46 690</b>	<b>52 291</b>	<b>-10,7 %</b>	<b>100 841</b>
<b>Marge brute</b>	<b>25 401</b>	<b>31 293</b>	<b>-18,8 %</b>	<b>56 928</b>
<b>EBITDA</b>	<b>6 008</b>	<b>15 100</b>	<b>-60,2 %</b>	<b>24 503</b>
Dont Autres achats & charges externes	-13 990	-11 195	+25 %	-22 290
Dont Masse salariale	-5 730	-5 634	+1,7 %	-11 009
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>180</b>	<b>10 297</b>	<b>-98,3 %</b>	<b>13 828</b>
Dont Amortissements & provisions	-5 956	-4 945	-	-10 865
<i>Marge opérationnelle (% CA)</i>	<i>0,4 %</i>	<i>19,7 %</i>		<i>13,7%</i>
<b>Résultat financier</b>	<b>-373</b>	<b>-498</b>		<b>-939</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>158</b>	<b>388</b>		<b>320</b>
<b>Résultat net Groupe Moulinvest</b>	<b>- 215</b>	<b>7 512</b>	<b>-102,9 %</b>	<b>9 733</b>
Marge brute d'autofinancement	4 960	12 251	-59,5 %	19 548

(\*) Données financières auditées (\*\*) Données financières non-auditées

La marge brute s'établit à 25,4 millions d'euros en retrait de 18,8 % à période comparable. Le taux de marge brute ressort ainsi à 51% de la production de l'exercice, contre 59,7 % au 28/02/2023, traduisant une baisse des prix de vente plus rapide que les prix d'achat des bois.

La part de la masse salariale représente 12,3 % du chiffre d'affaires, en hausse par rapport au premier semestre de l'exercice précédent (+10,8 %). Cette variation s'explique essentiellement par le recul du chiffre d'affaires même si, en valeur absolue, la masse salariale augmente de +1,7 %.

Les autres achats et charges externes du Groupe représentent 14 millions d'euros, soit 30 % du chiffre d'affaires contre 21,4 % au premier semestre 2023. Cette variation s'explique essentiellement par le recul du chiffre d'affaires. Les charges liées à l'électricité et aux tarifs des primes d'assurances constituent cependant les progressions les plus significatives.

L'EBITDA consolidé s'établit à 6 millions d'euros (-60,2 % vs. EBITDA S1 2022/2023).

Le résultat d'exploitation est en retrait à 0,2 million d'euros contre 10,3 millions d'euros au premier semestre de l'exercice précédent.

Les charges financières nettes sont en repli à 0,4 million d'euros (contre 0,5 million d'euros au 28/02/2023).

Le résultat net consolidé ressort ainsi à -0,2 million d'euros au 29 février 2024, contre 7,5 millions d'euros au 28 février 2023.

## II. Comptes semestriels consolidés au 29 février 2024

### SOMMAIRE

1. Bilan	8
2. Compte de résultat	10
3. Tableau des flux de trésorerie	12
4. Tableau de variation des capitaux propres	14
5. Annexe aux comptes consolidés	15
5.1. Informations relatives à la Société	15
5.2. Faits significatifs	15
5.2.1. Analyse de la performance du Groupe	15
5.2.2. Facteurs de risque	16
5.2.3. Perspectives 2024	17
5.2.4. Point sur le projet Horizon 2030	17
5.3. Principes et méthodes comptables	17
5.3.1. Référentiel comptable	17
5.3.2. Changement de méthode	18
5.3.3. Estimation et hypothèses	18
5.3.4. Base de préparation des états financiers	18
5.3.5. Principes et méthodes de consolidation	18
5.3.6. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation	19
5.3.7. Immobilisations incorporelles	19
5.3.8. Immobilisations corporelles	19
5.3.9. Immobilisations financières	19
5.3.10. Stocks	19
5.3.11. Créances et dettes	20
5.3.12. Actifs financiers	20
5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie	20
5.3.14. Subventions d'investissement	20
5.3.15. Avantages du personnel	20
5.3.16. Provisions	21
5.3.17. Passifs éventuels et litiges	21
5.3.18. Impôts	21
5.3.19. Reconnaissance des produits	22
5.3.20. Contrat de location et crédits baux	22
5.3.21. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts	22
5.3.22. Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission	22
5.3.23. Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres	22
5.3.24. Résultat par action	22
5.4. Périmètre de consolidation	23
5.4.1. Liste des sociétés consolidées	23
5.4.2. Variation de périmètre	23
5.5. Bilan	24
5.5.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	24
5.5.2. Amortissements et provisions des Immobilisations	25
5.5.3. Stocks et en-cours	26
5.5.4. Créances clients et autres créances	26
5.5.5. Actifs financiers	27

5.5.6.	Trésorerie et équivalents trésorerie	27
5.5.7.	Capital et informations sur le capital	28
5.5.8.	Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net	28
5.5.9.	Provision pour engagement de retraite et autres provisions	30
5.5.10.	Litiges et passifs éventuels	30
5.5.11.	Dettes fournisseurs et autres dettes	31
<b>5.6.</b>	<b>Compte de résultat</b>	<b>32</b>
5.6.1.	Résultat d'exploitation	32
5.6.2.	Résultat financier	32
5.6.3.	Détail des charges et produits exceptionnels	32
<b>5.7.</b>	<b>Autres informations</b>	<b>33</b>
5.7.1.	Effectif du Groupe	33
5.7.2.	Impôts	33
5.7.3.	Résultat net par action	34
5.7.4.	Parties liées	34
5.7.5.	Honoraires des commissaires aux comptes	35
5.7.6.	Rémunération des organes de direction	35
5.7.7.	Frais de recherche et développement	35
5.7.8.	Evènements postérieurs à la date de clôture des comptes	35
5.7.9.	Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	35
<b>5.8.</b>	<b>Information sectorielle</b>	<b>36</b>
5.8.1.	Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (k€)	36
5.8.2.	Segmentation par secteur d'activité (k€)	36
5.8.2.1.	Ventilation du chiffre d'affaires par activité	36
5.8.2.2.	Ventilation des immobilisations (en valeurs brutes) par activité	36
5.8.3.	Ventilation du résultat par zone géographique (k€)	36
<b>5.9.</b>	<b>Engagements hors bilan</b>	<b>37</b>
5.9.1.	Engagements financiers donnés	37
5.9.2.	Engagements financiers reçus	40

## 1. Bilan

<b>ACTIF (en k€)</b>	<b>29/02/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
Ecart d'acquisition		
Marques		
Frais de développement		
Concessions, brevets, droits similaires		
Fonds commercial		
Immobilisations incorporelles en crédit-bail et contrats assimilés		
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations incorporelles en cours		
Avances, acomptes		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
Terrains	4 995	4 745
Constructions	14 008	13 161
Installations techniques, matériel, outillage	43 813	46 584
Immobilisations corporelles en crédit-bail et contrats assimilés		
Autres immobilisations corporelles	3 713	3 019
Immobilisations corporelles en cours	5 744	2 302
Avances et acomptes	1 971	4 435
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		
Titres de participation		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	77	73
Prêts	160	156
Autres immobilisations financières	11	11
<b>TITRES MIS EN EQUIVALENCE</b>		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>74 492</b>	<b>74 486</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>		
Matières premières, approvisionnements	15 952	18 767
En-cours de production de biens		
En-cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis	9 718	7 221
Marchandises	28	27
<b>CLIENTS</b>		
Créances clients et comptes rattachés	14 293	11 710
<b>AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Avances, acomptes versés / commandes	21	58
Créances fiscales		
Actifs d'impôts différés	67	68
Créances sociales		
Autres créances	14 721	4 528
Charges constatées d'avance	2 068	369
Capital souscrit et appelé, non versé		
Frais d'émission d'emprunts	163	229
Prime de remboursement des obligations		
Ecart de conversion actif		
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS</b>		
Valeurs mobilières de placement	18 572	12 720
Actions propres		
Disponibilités	9 853	18 871
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>85 456</b>	<b>74 568</b>
<b>TOTAL GENERAL)</b>	<b>159 948</b>	<b>149 054</b>

<b>PASSIF (en k€)</b>	<b>29/02/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	3 690	3 690
Primes sur capital	7 465	7 465
Ecarts de réévaluation		
Ecart de réévaluation groupe		
Réserve légale	369	369
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 111	1 497
Réserve du groupe	52 521	47 416
Ecarts de conversion groupe		
Report à nouveau	96	80
<b>RESULTAT GROUPE</b>	-215	9 733
Subventions d'investissements groupe	10 205	775
Titres en autocontrôle	-347	-354
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>CAPITAUX PROPRES (part du groupe)</b>	<b>78 895</b>	<b>70 671</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>		
Subventions d'investissements hors groupe		
Intérêts hors groupe	444	315
Ecarts de conversion hors groupe		
Résultat hors groupe	80	129
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>524</b>	<b>444</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Ecart d'acquisition négatif		
Provisions pour engagements retraite et avantages similaires	429	398
Provisions pour litige	318	312
Provisions pour restructuration		
Provisions pour pertes de change		
Autres provisions	2 382	2 409
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>3 129</b>	<b>3 119</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	36 917	40 054
Emprunts en crédit-bail	5 709	5 529
Concours bancaires courants		
Autres dettes financières divers	67	33
<b>FOURNISSEURS</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 696	18 691
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 347	604
<b>AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	141	396
Dettes fiscales et sociales	3 144	3 101
Impôts différés passifs	7 690	4 532
Autres dettes	734	851
Produits constatés d'avance	955	1 029
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>77 400</b>	<b>74 820</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>159 948</b>	<b>149 054</b>

## 2. Compte de résultat

RESULTAT (en k€)	29/02/2024	31/08/2023	28/02/2023
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES</b>			
Ventes de marchandises France			
Ventes de marchandises Export			
Production vendue de biens France	38 236	88 847	46 743
Production vendue de biens Export	7 133	10 262	4 885
Production vendue de services France	734	1 179	512
Production vendue de services Export	587	553	151
<b>TOTAL I</b>	<b>46 690</b>	<b>100 841</b>	<b>52 291</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Production stockée	3 153	- 2 030	130
Production immobilisée	84	373	308
Subventions d'exploitation	15	57	28
Reprises sur provisions, amortissements, transferts	841	1 646	945
Autres produits	77	87	89
<b>TOTAL II</b>	<b>4 170</b>	<b>133</b>	<b>1 500</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements	21 628	40 876	17 377
Variation de stock de MP et autres approvisionnements.	2 814	1 007	3 751
Autres achats et charges externes	13 990	22 290	11 195
Impôts, taxes et versements assimilés	528	1 060	569
Salaires et traitements	4 164	7 881	3 998
Charges sociales	1 566	3 128	1 637
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations	5 202	9 861	4 780
Dotations d'exploitation aux dépréciations et provisions	754	1 004	165
QP de résultat sur opérations faites en commun			
Autres charges	34	39	22
<b>TOTAL III</b>	<b>50 680</b>	<b>87 146</b>	<b>43 494</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I+II-III) avant dépréciation de l'écart d'acquisition</b>	<b>180</b>	<b>13 828</b>	<b>10 297</b>
Dotations amortissements et dépréciations écarts acquisition			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION après dépréciation de l'écart d'acquisition</b>	<b>180</b>	<b>13 828</b>	<b>10 297</b>

<b>RESULTAT (en k€)</b>	<b>29/02/2024</b>	<b>31/08/2023</b>	<b>28/02/2023</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mob. et créances de l'actif immo.			
Autres intérêts et produits assimilés	361	441	137
Reprises sur provisions, transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de VMP			
Gains de change			
<b>TOTAL IV</b>	<b>361</b>	<b>441</b>	<b>137</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées	734	1 380	635
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de VMP			
Pertes de change			
<b>TOTAL V</b>	<b>734</b>	<b>1 380</b>	<b>635</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>	<b>-373</b>	<b>-939</b>	<b>-498</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-193</b>	<b>12 889</b>	<b>9 799</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		50	45
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	412	688	458
Reprises sur provisions, transferts de charges	39	229	73
Autres produits exceptionnels			
<b>TOTAL VI</b>	<b>451</b>	<b>967</b>	<b>576</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	61	435	58
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	149	103	64
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	83	109	66
Autres charges exceptionnelles			
<b>TOTAL VII</b>	<b>293</b>	<b>647</b>	<b>188</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)</b>	<b>158</b>	<b>320</b>	<b>388</b>
Impôts exigibles	84	3 031	2 459
Impôts différés	16	315	147
<b>TOTAL VIII</b>	<b>100</b>	<b>3 346</b>	<b>2 606</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>51 672</b>	<b>102 382</b>	<b>54 504</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>51 807</b>	<b>92 519</b>	<b>46 923</b>
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>	<b>-135</b>	<b>9 863</b>	<b>7 581</b>
<b>Résultat des sociétés mises en équivalence</b>			
<b>Résultat d'ensemble consolidé</b>	<b>-135</b>	<b>9 863</b>	<b>7 581</b>
<b>Résultat groupe</b>	<b>-215</b>	<b>9 733</b>	<b>7 512</b>
<b>Résultat hors groupe</b>	<b>80</b>	<b>130</b>	<b>69</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>-0.0446</b>	<b>3.2594</b>	<b>2,5048</b>

### 3. Tableau des flux de trésorerie

<b>TABLEAU DE FLUX (en k€)</b>	<b>29/02/2024</b>	<b>31/08/2023</b>	<b>28/02/2023</b>
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>-135</b>	<b>9 863</b>	<b>7 581</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	5 195	9 522	4 673
- Variation des impôts différés	16	315	147
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-116	-152	-150
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>4 960</b>	<b>19 548</b>	<b>12 251</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité Liaison Bilan	-12 338	2 466	144
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-7 378</b>	<b>22 014</b>	<b>12 395</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations (-)	-3 358	-14 364	-5 302
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	269	254	215
Incidence des variations de périmètres			
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-3 089</b>	<b>-14 110</b>	<b>-5 087</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)	-998	-3 027	-3 075
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)			
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	8	-24	-3
Emissions d'emprunts (+)	13 083	9 215	10 369
Remboursements d'emprunts (-)	-4 791	-9 481	-4 668
<b>Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>7 302</b>	<b>-3 317</b>	<b>2 623</b>
Incidence des variations des cours des devises			
<b>Variations de trésorerie</b>	<b>-3 165</b>	<b>4 587</b>	<b>9 931</b>
Trésorerie d'ouverture	31 590	27 003	27 003
Trésorerie de clôture	28 425	31 590	36 934
Ecart	0	0	0

Le tableau des flux de trésorerie présenté ci-dessus est établi conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC 2020-01, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

Est présenté ci-dessous un autre tableau des flux de trésorerie, établi à partir du précédent, mais intégrant les retraitements suivants :

- intégration, dans les émissions d'emprunts, des financements issus des retraitements des crédits-baux et locations longue durée pour un montant de 1 323 500 euros ;
- intégration, dans les acquisitions d'immobilisations, des investissements issus des retraitements des crédits-baux et locations longue durée pour un montant de 1 323 500 euros.

<b>TABLEAU DE FLUX (en k€)</b>	<b>29/02/2024</b>	<b>31/08/2023</b>	<b>28/02/2023</b>
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>-135</b>	<b>9 863</b>	<b>7 581</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	5 195	9 522	4 673
- Variation des impôts différés	16	315	147
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-116	- 152	-150
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>4 960</b>	<b>19 548</b>	<b>12 251</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-12 338	2 466	144
Liaison Bilan			
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-7 378</b>	<b>22 014</b>	<b>12 395</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations (-)	- 4 681	-16 727	-6 925
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	269	254	215
Incidence des variations de périmètres			
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-4 412</b>	<b>-16 473</b>	<b>-6 710</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)	-998	-3 027	-3 075
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)			
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	8	-24	-3
Emissions d'emprunts (+)	14 406	11 578	11 992
Remboursements d'emprunts (-)	-4 791	-9 481	-4 668
<b>Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>8 625</b>	<b>-954</b>	<b>4 246</b>
Incidence des variations des cours des devises			
<b>Variations de trésorerie</b>	<b>-3 165</b>	<b>4 587</b>	<b>9 931</b>
Trésorerie d'ouverture retraitée	31 590	27 003	27 003
Trésorerie de clôture retraitée	28 425	31 590	36 934
Ecart	0	0	0

#### 4. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves conso- lidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part mino- ritaire
<b>31-août-2022</b>	<b>3 690</b>	<b>7 465</b>	<b>187</b>	<b>0</b>	<b>33 567</b>	<b>31</b>	<b>18 604</b>	<b>-330</b>	<b>63 214</b>	<b>314</b>
Augmentation de capital (*)								-24	-24	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			182	1 497	13 849		-15 528		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							9 733		9 733	130
Variation de périmètre										
Subventions d'investissement								775	775	
Dividendes							-3 076		-3 076	
Autres variations						49			49	
<b>31-août-2023</b>	<b>3 690</b>	<b>7 465</b>	<b>369</b>	<b>1 497</b>	<b>47 416</b>	<b>80</b>	<b>9 733</b>	<b>421</b>	<b>70 671</b>	<b>444</b>

(\*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves conso- lidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part mino- ritaire
<b>31-août-2023</b>	<b>3 690</b>	<b>7 465</b>	<b>369</b>	<b>1 497</b>	<b>47 416</b>	<b>80</b>	<b>9 733</b>	<b>421</b>	<b>70 671</b>	<b>444</b>
Augmentation de capital (*)								8	8	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				3 614	5 105		-8 719		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							-215		-215	80
Variation de périmètre										
Subventions d'investissement								9 429	9 429	
Dividendes							-1 014		-1 014	
Autres variations						16			16	
<b>29-février-2024</b>	<b>3 690</b>	<b>7 465</b>	<b>369</b>	<b>5 111</b>	<b>52 521</b>	<b>96</b>	<b>-215</b>	<b>9 858</b>	<b>78 895</b>	<b>524</b>

(\*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

## 5. Annexe aux comptes consolidés

### 5.1. Informations relatives à la Société

Le périmètre de consolidation comporte toujours 10 sociétés sous contrôle exclusif, sans changement depuis la clôture de l'exercice précédent.

### 5.2. Faits significatifs

#### 5.2.1. Analyse de la performance du Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 46.7 millions d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2023/2024, contre 52.3 millions d'euros sur le premier semestre de l'exercice précédent, en recul de 10.7 %.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'export représente 16.5 % du chiffre d'affaires total (contre 9.6 % sur le premier semestre N-1).

La baisse du chiffre d'affaires consolidé est essentiellement imputable à l'activité du pôle Bois Energie en retrait sur ce semestre (-27.1 %), intégrant un effet de base défavorable après une forte hausse de +58.4% enregistrée au premier semestre 2022 / 2023. Si les volumes de ventes des granulés se maintiennent, le chiffre d'affaires de l'activité granulation est pénalisé par le recul des prix de vente après deux exercices où les prix étaient tirés à la hausse dans un contexte de crise énergétique.

L'activité de cogénération enregistre pour sa part une progression de +4.1 %.

L'activité du pôle Bois Construction est en retrait de 2.4 % à 22.3 millions d'euros, également, sous l'effet d'une baisse des prix de vente. Le développement des capacités de production chez un grand nombre d'acteurs de la filière a vu un accroissement de l'offre dans un marché de la construction en berne.

L'activité du pôle Imprégnation est en repli de 1.4 %. La hausse de l'activité poteaux de +6.4 % (essentiellement portée par le marché de l'export) ne parvient pas à compenser la baisse des ventes de la gamme Décovert (-9%). Tout comme pour l'activité Bois Construction, le chiffre d'affaires de la gamme Décovert est pénalisé par la baisse des prix de vente déjà amorcée sur la fin de l'exercice 2022 / 2023.

La marge brute s'établit à 25.4 millions d'euros en retrait de 18.8 % à période comparable. Le taux de marge brute ressort ainsi à 51% de la production de l'exercice, contre 59.7 % au 28/02/2023, traduisant une baisse des prix de vente plus rapide que les prix d'achat des bois.

La part de la masse salariale représente 12.3 % du chiffre d'affaires, en hausse par rapport au premier semestre de l'exercice précédent (+10.8 %). Cette variation s'explique essentiellement par le recul du chiffre d'affaires même si, en valeur absolue, la masse salariale augmente de +1.7 %.

Les autres achats et charges externes du Groupe représentent 14 millions d'euros, soit 30 % du chiffre d'affaires contre 21.4 % au premier semestre 2023. Cette variation s'explique essentiellement par le recul du chiffre d'affaires. Les charges liées à l'électricité et aux tarifs des primes d'assurances constituent cependant les progressions les plus significatives.

L'EBITDA consolidé s'établit à 6 millions d'euros (-60.2 % vs. EBITDA S1 2022/2023).

Le résultat d'exploitation est en retrait à 0.2 million d'euros contre 10.3 millions d'euros au premier semestre de l'exercice précédent.

Les charges financières nettes sont en repli à 0.4 million d'euros (contre 0.5 million d'euros au 28/02/2023).

Le résultat net consolidé ressort ainsi à -0.2 million d'euros au 29 février 2024, contre 7.5 millions d'euros au 28 février 2023.

## **5.2.2. Facteurs de risque**

### **Risques opérationnels**

Le groupe évolue dans un environnement tendu du fait d'un marché plus restreint et de la forte augmentation des capacités de production des entreprises françaises et européennes ces dernières années. Le groupe met en œuvre une politique visant à maximiser la qualité des prestations et services apportés (rabotage, séchage) et ainsi générer davantage de valeur ajoutée pour les clients.

Pour l'activité granulation, la demande reste très soutenue car elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et de maîtrise des coûts de l'énergie. Les approvisionnements sont facilités par la connaissance approfondie des exploitations forestières et ne comportent pas de risques particuliers. La production est réalisée avec des matériels fiables, informatisés, et dont la maintenance est assurée de manière permanente.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. Les marchés export et fibre constituent des relais de croissance et de diversification face à une diminution progressive des ventes auprès de la clientèle institutionnelle historique.

La commercialisation de mobilier de jardin et de produits d'aménagement extérieurs est une activité en croissance sur le long terme, même si elle fait actuellement face à une diminution en raison du contexte macroéconomique. Il s'agit d'une activité cyclique qui a vu une phase haute pendant et suite à l'épidémie de Covid. Le groupe mène une politique de prospection et de référencement active, tout en élargissant sa gamme afin de se démarquer de la concurrence.

Le management du groupe a souhaité opérer un recentrage stratégique sur la rentabilisation des segments d'activités les plus profitables avec le développement des pôles Energie et les activités de seconde transformation (imprégnation, rabotage, séchage des produits sciés).

### **Risques de marché**

Le groupe estime ne pas être exposé à des risques de non-respect de ses engagements financiers actuels, compte tenu des perspectives de rentabilité attendues dans les années futures.

### **Risques environnementaux**

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont également des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumises à autorisation préfectorale et principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9000 version 2015, traitement des bois CTA Bois+ et Gestion durable FSC. L'ICPE du site de Boisset les Montrond a été renouvelé en 2023 suite à la mise en service des nouveaux autoclaves.

Tout est mis en œuvre au sein du groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

### 5.2.3. Perspectives 2024

Le climat d'incertitudes géopolitiques et macro-économiques, ainsi que le contexte inflationniste et le resserrement des conditions de crédit, devraient continuer de peser sur les activités Bois de construction et Imprégnation du Groupe.

La rentabilité de ces activités devrait être pénalisée dans une moindre mesure sur le second semestre, puisqu'une hausse de nos prix de vente est envisagée tout en maîtrisant les prix d'achat de nos matières premières. Par ailleurs, le premier semestre a été fortement pénalisé par les coûts de l'électricité. L'évolution saisonnière sera néanmoins plus favorable au cours du deuxième semestre.

Le Groupe MOULINVEST est toujours confiant à moyen et long terme. En effet, du fait de la raréfaction des terrains à construire et le développement des constructions verticales, la demande pour les produits ossature bois est amenée à se développer. L'outil de production avec la mise en service du nouveau bi-coupe est en parfaite corrélation avec l'ambition de développer les volumes.

L'activité de granulation a atteint un niveau de production normatif. En revanche, si les volumes de ventes se maintiennent, les prix de vente restent en recul. Le Groupe maintient un positionnement axé sur la fidélisation de sa clientèle en lui proposant un haut niveau de qualité tant sur les produits que sur les services associés.

Moulin Bois Energie ambitionne toujours d'augmenter ses capacités de production. La société a été éligible à une subvention de l'ADEME à hauteur de 12.6 millions d'euros pour la construction d'une installation biomasse sur le site de Dunières. Le projet consiste à dupliquer le process de fabrication actuel de Moulin Bois Energie (produire de l'électricité et produire des granulés de bois) à la différence que l'électricité produite serait destinée à être consommée par les unités industrielles du groupe. Afin d'accueillir ce projet, la Communauté de Communes du Haut Pays du Velay est en train d'acquérir des terrains classés en zone industrielle d'après le dernier PLU (Plan Local d'Urbanisme).

La subvention représente 39 % de l'investissement relatif à la chaudière Biomasse. L'investissement total, regroupant un sécheur tunnel et une unité de granulation en plus de l'installation biomasse, représente 50 millions d'euros.

### 5.2.4. Point sur le projet Horizon 2030

Les démarches administratives visant à obtenir les autorisations se poursuivent. Dans l'attente de leur finalisation, le Groupe poursuit sa politique d'investissement et de modernisation des installations industrielles menée depuis plusieurs années, toujours dans une optique d'amélioration de la productivité. Pour 2024, un investissement est notamment prévu dans une rondineuse lui permettant d'augmenter ses capacités de réception de billons afin d'alimenter les lignes de sciage avec plus de flexibilité. Une seconde voie d'acheminement de la matière vers MOULIN BOIS ENERGIE permettra de sécuriser les approvisionnements et les flux du site.

## 5.3. Principes et méthodes comptables

### 5.3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, arrêtés au 29 février 2024, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation

- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC 2020-01, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, de manière prospective.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 5.3.2. Changement de méthode

Les principes comptables, appliqués pour l'arrêté des comptes au 29/02/2024, sont les mêmes que ceux au 31/08/2023. Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

### 5.3.3. Estimation et hypothèses

La préparation des comptes consolidés nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat.

Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

### 5.3.4. Base de préparation des états financiers

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes semestriels du 29 février 2024. Toutes les sociétés ont une situation comptable de 6 mois, débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

### 5.3.5. Principes et méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles la société MOULINVEST assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels.
- Eliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires dits « intérêts minoritaires ».

Le groupe applique les méthodes obligatoires suivantes du règlement ANC 2020-01 :

- Comptabilisation des impôts différés (cf. § 5.3.18) ;
- Comptabilisation des contrats de crédit-bail et assimilés (cf. § 5.3.20) ;
- Etalement des frais et primes d'émission sur emprunts (cf. § 5.3.21) ;
- Comptabilisation des frais d'augmentation de capital (cf. § 5.3.22).

L'application prospective du nouveau référentiel n'a pas d'impact, car ces méthodes étaient déjà utilisées par le groupe en règlement CRC 99-02.

Le groupe applique les méthodes optionnelles suivantes du règlement ANC 2020-01 :

- Comptabilisation des engagements de retraite (cf. § 5.3.15) ;
- Prise en compte du résultat à l'avancement (cf. § 5.3.10)
- Etalement des subventions d'investissement, avec inscription en capitaux propres (cf. § 5.3.14).

### 5.3.6. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation

Les opérations non courantes et non liées à l'exploitation normale de l'entreprise sont constatées en résultat exceptionnel.

### 5.3.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives.

### 5.3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives.

Lorsque des événements ou des indicateurs indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité.

Les droits de mutation et les honoraires ont été activés.

### 5.3.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont retenues pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture est inférieure à leur prix d'acquisition, des dépréciations sont constatées.

### 5.3.10. Stocks

- Evaluation des matières et marchandises :

Les matières et marchandises ont été évaluées au dernier prix d'achat connu.

En ce qui concerne les stocks de grumes : ceux-ci sont évalués et entrés en stocks dès l'achat, c'est-à-dire au moment de la signature des conventions. Compte tenu de la nature particulière des achats qui ne peuvent être évalués à une valeur réelle que lors de la coupe, il arrive qu'à posteriori, lorsque les bois sont coupés, le cubage réel soit différent des cubages entrés en stock. Le stock et les dettes fournisseurs correspondants sont alors réajustés. Cela n'a pas d'incidence sur le résultat, mais peut influencer sur le niveau des stocks et des dettes fournisseurs.

- Evaluation des produits finis :

Le stock de produits finis est évalué au coût de revient.

- Dépréciation des stocks :

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée le cas échéant si la valeur actuelle (de réalisation) devient inférieure au coût de production. Des dépréciations ont été constatées (cf. § 5.5.3).

- Valorisation des contrats à long terme :

La méthode à l'avancement consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats. La méthode à l'avancement porte sur tous les contrats en cours.

Le résultat est constaté à l'avancement en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement. Le pourcentage d'avancement retenu est le rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date d'arrêté et le total des coûts d'exécution du contrat.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison, sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, est constatée immédiatement.

#### **5.3.11. Créances et dettes**

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont valorisées au taux de change constaté à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion, par rapport aux montants précédemment comptabilisés en euros, sont comptabilisées en écarts de conversion actifs ou passifs. Le cas échéant, les pertes de change latentes font l'objet de provisions.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés d'irrécouvrabilité.

Dans le cadre des contrats d'affacturage, les sommes avancées par le factor, en règlement anticipé des créances clients, sont constatées en moins du poste client en application de la réglementation comptable. Celle-ci précise que, lors du transfert de la créance, le compte « Clients » est soldé, quelles que soient les conditions prévues par la convention d'affacturage puisque la subrogation vaut transfert de propriété (C. civ. art. 1250), que l'affacturage soit avec ou sans recours.

Il en est de même pour les cessions de créances Dailly.

#### **5.3.12. Actifs financiers**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût d'achat.

#### **5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### **5.3.14. Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissements apparaissant au passif des comptes sociaux des sociétés consolidées sont :

- virées en produits constatés d'avance, sans incidence sur la fiscalité différée, pour celles octroyées avant le 1er janvier 2021 ;
- inscrites dans les capitaux propres pour leur montant net d'impôt, pour celles octroyées après le 1er janvier 2021 en application du règlement ANC 2020-01.

#### **5.3.15. Avantages du personnel**

Les engagements de retraite concernent les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE et TECHNICBOIS MOULIN. L'intégralité des engagements au 29/02/2024 a fait l'objet d'une provision.

Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir ce risque. Le groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle.

Le groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité minimale légale de départ à la retraite.

Les hypothèses de calcul de la provision sont les suivantes :

- départ à l'âge de 65 ans
- méthode rétrospective des droits proratisés temporis (avec progression des salaires de 3%)
- rotation lente
- taux d'actualisation : 3.33 %
- taux de cotisation patronale : application des taux moyens constatés dans chacune des sociétés consolidées.

#### **5.3.16. Provisions**

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

#### **5.3.17. Passifs éventuels et litiges**

Si le montant ou l'échéance d'un risque ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

#### **5.3.18. Impôts**

Les impôts différés résultent des retraitements et éliminations pratiqués et de toute différence temporaire apparaissant entre résultat comptable et fiscal. Ils sont calculés par taux d'imposition et par application de la méthode du report variable (prise en résultat des différences temporaires). Ils ont été calculés au taux de 25%.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1er septembre 2011 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE. La convention signée stipule que chaque filiale (SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1er septembre 2013 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE. La convention signée stipule que chaque filiale (France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1er septembre 2014 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et TECHNICBOIS MOULIN. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1er septembre 2015 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et IMMO BOISSET. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1er septembre 2019 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et FOREZ BOIS ENERGIE. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Le groupe fiscal intégré existant a dégagé un déficit fiscal de -449 K€ au 29 février 2024.

#### **5.3.19. Reconnaissance des produits**

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans toutes les sociétés du groupe obéissent aux règles suivantes : la livraison déclenche la facturation et par conséquent la comptabilisation immédiate des produits. Des PQFA (Primes Quantitatives de Fin d'Année) sont versées à certains clients selon des conventions signées avec eux sur la base de volumes traités en année civile.

Au 29 février, il est fait une estimation des primes qui seront dues au 31 décembre sur la base de l'année civile en fonction des volumes déjà connus et à venir. Des avoirs à établir sont comptabilisés au prorata du chiffre d'affaires réel au 29 février.

#### **5.3.20. Contrat de location et crédits baux**

Un grand nombre de biens, matériels techniques notamment, sont financés par crédit-bail ou location longue durée. Ceux-ci ont été retraités pour faire apparaître à l'actif la valeur brute des immobilisations ainsi financées et les amortissements calculés sur une durée probable d'utilisation, et au passif les emprunts qui auraient été souscrits pour financer les investissements.

#### **5.3.21. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts**

Les coûts des emprunts et des dettes portant intérêts sont constatés selon les dispositions du plan comptable général en charges financières. Les frais de mise en place des financements, associés au projet de modernisation et de développement industriel Horizon 2020, ont fait l'objet d'un étalement sur une durée de 7 ans (charge à répartir dans la situation arrêtée au 29 février 2024 : 163 k€).

#### **5.3.22. Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission**

En application du règlement ANC 2020-01, les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour leur montant net d'impôt.

#### **5.3.23. Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres**

Au 29 février 2024, la société MOULINVEST détient, dans le cadre d'un contrat de liquidité, 1 080 de ses propres actions. Elle détient également, dans le cadre d'un contrat de rachat d'actions, 47 856 de ses propres actions.

Les cessions de l'exercice ont dégagé des plus et moins-values : il en résulte un mali net de -11 K€.

Ces opérations sont imputées, dans les comptes consolidés, sur les capitaux propres du groupe, pour un montant net d'impôt de 347 K€.

#### **5.3.24. Résultat par action**

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social, hors titres d'autocontrôle (avis n°27 mai 1993 de l'OEC).

## 5.4. Périmètre de consolidation

### 5.4.1. Liste des sociétés consolidées

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SA MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Activité des sociétés holding
SAS SCIERIE MOULIN	100%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc)	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière
SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	100%	Globale	564503043	Scierie et traitement de bois
SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE	100%	Globale	332813229	Scierie et rabotage du bois
SARL TECHNICBOIS MOULIN	100%	Globale	803776558	Production et vente composants bois
SARL IMMO BOISSET	100%	Globale	812756815	Gestion immobilière
SAS FOREZ BOIS ENERGIE	100%	Globale	848995551	Production, transformation et vente de matières énergétiques

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par Moulinvest S.A. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (capital restant dû au 29/02/2024 : 552 182 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation. L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

### 5.4.2. Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation n'est pas modifié depuis le dernier exercice clos le 31 août 2023.

## 5.5. Bilan

### 5.5.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Rubriques	Début exercice	Acquisition	Cession	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Ecart d'acquisition	0					0
Frais de développement	0					0
Concessions, Brevets	254					254
Fonds commercial	0					0
Autres immo incorporelles	0					0
<b>IMMO INCORPORELLES</b>	<b>254</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>254</b>
Terrains	9 236	317			169	9 722
Constructions	24 073	202			1 230	25 505
Installations techniques	103 225	1 259	599		105	103 990
Autres immo corporelles	6 384	806	300		313	7 203
Immo en cours	2 302	2 090	34		1 386	5 744
Avances et acomptes	4 435	739			-3 203	1 971
<b>IMMO CORPORELLES</b>	<b>149 655</b>	<b>5 413</b>	<b>933</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>154 135</b>
Titres participation	0					0
Créances sur participations	0					0
Autres titres immo	73	4				77
Prêts	156	8	4			160
Autres immo financières	14					14
<b>IMMO FINANCIERES</b>	<b>243</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>251</b>
<b>TOTAL</b>	<b>150 152</b>	<b>5 425</b>	<b>937</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>154 640</b>

Les principaux investissements correspondent à des investissements de modernisation, de productivité et de renouvellement en première et seconde transformation, notamment :

- le remplacement de matériel d'exploitation forestière, de transport et de manutention : 408 k€ ;
- la création de nouveaux enrobés sur les différents sites du groupe : 280 K€ ;
- l'installation d'une nouveau bi-coupe chez Scierie Moulin : 1 348 K€ ;
- les diverses robotisations sur le classeur des produits principaux : 417 K€ ;
- la construction d'un nouveau bâtiment de maintenance et l'extension d'un bâtiment pour abriter le nouveau bicoupe et la zone d'affutage : 495 k€ sur SCI de Ville.

Concernant les crédits-baux, ont été financés chez SCIERIE MOULIN des matériels pour 641 K€ (pelle, chariots) et un tracteur pour 132 K€, chez MOULIN BOIS ENERGIE un camion souffleur et un porteur pour 238 K€, et chez France BOIS IMPREGNES des matériels de manutention pour 313 K€ (chariot et pelle).

Les biens inscrits dans les immobilisations, qui font l'objet de contrats de location-financement, ont une valeur brute totale de 28 768 K€.

Ils correspondent essentiellement à des installations techniques. Leurs modalités de dépréciation sont identiques à celles des autres immobilisations, leur valeur nette comptable s'élève à 8 539 K€.

(Dans le paragraphe 5.8.2.2, les investissements sont présentés par secteur d'activité.)

## 5.5.2. Amortissements et provisions des Immobilisations

### Durées d'amortissement

Nature	Durée
Immobilisations incorporelles : logiciels	1 an
Constructions	10 - 30 ans
Agencements, installations	8 - 20 ans
Matériel et outillage	2 - 10 ans
Matériel de transport	2 - 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 - 10 ans

### Variations des amortissements

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Ecart d'acquisition	0					0
Frais de développement	0					0
Concessions, Brevets	254					254
Fonds commercial	0					0
Autres immo incorporelles	0					0
<b>IMMO INCORPORELLES</b>	<b>254</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>254</b>
Terrains	4 491	236				4 727
Constructions	10 912	585				11 497
Installations techniques	56 641	4 057	520			60 178
Immo en crédit-bail et assimilés						
Autres immo corporelles	3 365	388	263			3 490
Immo en cours	0					0
<b>IMMO CORPORELLES</b>	<b>75 409</b>	<b>5 266</b>	<b>783</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>79 892</b>
<b>TOTAL</b>	<b>75 663</b>	<b>5 266</b>	<b>783</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>80 146</b>

### Variations des provisions sur immobilisations

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Provisions sur titres de participation	0					0
Provisions sur autres immobilisations financières	3					3
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>

### 5.5.3. Stocks et en-cours

STOCK 29/02/2024	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	15 956	4	15 952
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	11 148	1 430	9 718
Marchandises	28		28
<b>TOTAL</b>	<b>27 132</b>	<b>1 434</b>	<b>25 698</b>

Les stocks de produits finis font l'objet d'une dépréciation de 1 430 K€ au 29/02/2024.

STOCK 31/08/2023	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	18 771	4	18 767
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	7 995	774	7 221
Marchandises	27		27
<b>TOTAL</b>	<b>26 793</b>	<b>778</b>	<b>26 015</b>

Les stocks de produits finis font l'objet d'une dépréciation de 774 K€ au 31/08/2023.

### 5.5.4. Créances clients et autres créances

	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
AU 29/02/2024			
Prêts	160	4	156
Créances clients	14 386	14 386	
Avances et acomptes versés	21	21	
Actifs d'impôts différés	67	67	
Autres créances	14 721	14 721	
Charges constatées d'avance	2 068	2 068	
Frais d'émission d'emprunt	163	132	31
<b>TOTAL</b>	<b>31 586</b>	<b>31 399</b>	<b>187</b>

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation de 93 K€ au 29/02/2024.

	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
AU 31/08/2023			
Prêts	156	4	152
Créances clients	11 819	11 819	
Avances et acomptes versés	58	58	
Actifs d'impôts différés	68	68	
Autres créances	4 527	4 527	
Charges constatées d'avance	369	369	
Frais d'émission d'emprunt	229	132	97
<b>TOTAL</b>	<b>17 226</b>	<b>16 977</b>	<b>249</b>

Les créances clients faisaient l'objet d'une dépréciation de 109 K€ au 31/08/2023.

### 5.5.5. Actifs financiers

- Au 29/02/2024 : 18 572 K€

Les placements à court terme sont composés de comptes à terme chez SCIERIE MOULIN pour 5 054 K€ (dont 54 K€ d'intérêts à recevoir) et chez MOULIN BOIS ENERGIE pour 11 516 K€ (dont 96 K€ d'intérêts à recevoir), ainsi que de SICAV pour 2 002 K€ chez France BOIS IMPREGNES.

En outre, dans les disponibilités, figurent des comptes de placements d'excédents chez MOULINVEST pour 5 163 K€ (intérêts courus : 28 K€) et chez SCIERIE MOULIN pour 196 K€ (intérêts courus : non significatifs).

- Au 31/08/2023 : 12 720 K€

Les placements à court terme sont composés de comptes à terme chez SCIERIE MOULIN pour 6 121 K€ (dont 121 K€ d'intérêts à recevoir) et chez MOULIN BOIS ENERGIE pour 6 599 K€ (dont 99 K€ d'intérêts à recevoir).

En outre, dans les disponibilités, figurent des comptes de placements d'excédents chez MOULINVEST pour 4 300 K€ (intérêts courus : 58 K€), chez SCIERIE MOULIN pour 100 K€ (intérêts courus : 2 K€), et chez MOULIN BOIS ENERGIE pour 3 900 K€ (intérêts courus : 8 K€).

### 5.5.6. Trésorerie et équivalents trésorerie

La marge brute d'autofinancement est en baisse de 59.5 % par rapport au premier semestre de l'exercice précédent, et s'établit à 4 960 k€. Cette baisse est imputable à la baisse du résultat net consolidé.

Le besoin en fonds de roulement augmente significativement sur l'exercice (+12 338 K€). Ce besoin s'explique en partie par l'inscription en autres créances d'une subvention à recevoir pour 10.1 millions d'euros. En effet, la société Moulin Bois Energie a été éligible à une subvention de 12.6 millions d'euros pour la construction d'une installation biomasse sur le site de Dunières. Un acompte de 2.5 millions d'euros a déjà été perçu sur l'exercice.

Les flux de trésorerie générés par l'activité sont donc négatifs de 7 378 k€, en forte baisse par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Les flux nets de trésorerie liés aux investissements sont négatifs de 3 089 k€, hors nouveaux contrats de crédit-bail représentant 1 323 k€. Ils correspondent principalement à la réalisation d'investissements de productivité ou de renouvellement pour Scierie Moulin.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 4 791 k€, alors que 13 083 k€ de nouveaux emprunts (subventions d'investissement incluses) ont été souscrits (hors nouveaux contrats de crédit-bail). Par ailleurs, un dividende de 998 k€ a été versé en février 2024 aux actionnaires de MOULINVEST.

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat, mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces éléments, le Groupe a vu sa trésorerie se dégrader de 3 165 k€, pour s'établir à 28 425 k€ au 29 février 2024.

## 5.5.7. Capital et informations sur le capital

Composition du capital social :

	EX. 29/02/2024	EX. 31/08/2023
Nombre de titres à l'ouverture	3 075 338	3 075 338
Augmentation de capital		
Diminution de capital	0	0
Nombre de titres à la clôture	3 075 338	3 075 338

La société détient 48 936 actions propres à la clôture.

La valeur nominale des titres est de 1.20 €.

## 5.5.8. Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

<b>AU 29/02/2024</b>	<b>montant brut</b>	<b>moins d'un an</b>	<b>1 an à 5 ans</b>	<b>plus de 5 ans</b>
Dettes auprès des Ets de crédit	36 917	7 074	24 886	4 957
Emprunts en crédit-bail	5 709	2 060	3 621	28
Emprunts et dettes financières divers	67	67		
<b>TOTAL</b>	<b>42 693</b>	<b>9 201</b>	<b>28 507</b>	<b>4 985</b>

<b>AU 29/02/2024</b>	<b>montant brut</b>	<b>moins d'un an</b>	<b>1 an à 5 ans</b>	<b>plus de 5 ans</b>
Concours bancaires courants	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Au 29 février 2024, les emprunts en crédit-bail comportent 436 k€ d'échéances bénéficiant d'un report exceptionnel lié au Covid-19. Leur ventilation est la suivante : 211 k€ à moins d'1 an, et 225 k€ de 1 à 5 ans.

Au 29/02/2024	Garanties	Non Garanties	Total
Autres emprunts à taux fixe	21 407	7 815	29 222
Autres emprunts à taux variable	7 695	0	7 695
<b>Dettes financières auprès des établissements de crédit</b>	<b>29 102</b>	<b>7 815</b>	<b>36 917</b>
Dettes financières des contrats de crédit-bail	5 709	0	5 709
Autres dettes financières		67	67

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 29 222 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 7 695 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 37.83 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 29 843 / 78 895 = 37.83 %, contre 46.52 % au 31/08/2023).

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe, est notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,

- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

Ce crédit syndiqué mis en place en 2018 est assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat.

Au 29 février 2024 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 0.921 pour un seuil contractuel de 2,5 ; et est à un niveau inférieur à : 2,5 ;

Les autres indicateurs (montant global des Investissements Annuels Autorisés, montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, et montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés) seront actualisés au 31 août 2024.

<b>AU 31/08/2023</b>	<b>montant brut</b>	<b>moins d'un an</b>	<b>1 an à 5 ans</b>	<b>plus de 5 ans</b>
Dettes auprès des Ets de crédit	40 054	7 176	26 769	6 109
Emprunts en crédit-bail	5 529	2 081	3 342	106
Emprunts et dettes financières divers	33	33		
<b>TOTAL</b>	<b>45 616</b>	<b>9 290</b>	<b>30 111</b>	<b>6 215</b>

<b>AU 31/08/2023</b>	<b>montant brut</b>	<b>moins d'un an</b>	<b>1 an à 5 ans</b>	<b>plus de 5 ans</b>
Concours bancaires courants	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Au 31 août 2023, les emprunts en crédit-bail comportent 476 k€ d'échéances bénéficiant d'un report exceptionnel lié au Covid-19. Leur ventilation est la suivante : 218 k€ à moins d'1 an, et 258 k€ de 1 à 5 ans.

Au 31/08/2023	Garanties	Non Garanties	Total
Autres emprunts à taux fixe	22 201	8 518	30 719
Autres emprunts à taux variable	9 335	0	9 335
<b>Dettes financières auprès des établissements de crédit</b>	<b>31 536</b>	<b>8 518</b>	<b>40 054</b>
Dettes financières des contrats de crédit-bail	5 529	0	<b>5 529</b>
Autres dettes financières		33	<b>33</b>

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 30 719 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 9 335 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 46.52 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 32 878 / 70 671 = 46.52 %, contre 51.32 % au 31/08/2022).

Concernant le crédit syndiqué assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers, au 31 août 2023 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 0.571 pour un seuil contractuel de 2,5 ; et est à un niveau inférieur à : 2,5 ;

- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2023 est de 14 285 k€ et est à un niveau inférieur à 16 000 k€.
- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élève à 58 824 euros et a été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;
- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de 254 339 euros et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

#### 5.5.9. Provision pour engagement de retraite et autres provisions

	31/08/2023	Variation périmètre	Virement	Dotations	Reprises	29/02/2024
Provision pour litiges	312			6		318
Provisions pour risque et charge	2 409			12	-39	2 382
Provisions pour retraites	398			32	-1	429
<b>TOTAL</b>	<b>3 119</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>-40</b>	<b>3 129</b>

Les sociétés soumises à des engagements de retraite sont MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, France BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE et TECHNICBOIS MOULIN. L'intégralité des engagements au 29/02/2024 a fait l'objet d'une provision. Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir cet engagement.

#### 5.5.10. Litiges et passifs éventuels

Certains litiges, susceptibles d'entraîner une réclamation au titre de la responsabilité civile produit après livraison, avaient été provisionnés antérieurement à l'exercice. Ces provisions ont été maintenues au 29 février 2024.

Tel est le cas d'une provision pour un montant de 495 000 euros, qui avait ainsi été constatée sur l'exercice 2018 dans le cadre d'une procédure en contentieux susceptible d'engager la responsabilité de la société. La procédure n'a pas donné lieu à une condamnation à la date d'établissement des états financiers. La provision a été établie sur la base des conclusions intermédiaires des rapports d'expertises établis et de l'appréciation faite du faisceau d'éléments disponibles.

Aucune modification n'a été apportée à cette provision au titre de l'exercice écoulé.

Rappelons par ailleurs, que des provisions constatées antérieurement à l'exercice au titre de passifs liés à des dispositions réglementaires dans le domaine environnemental ainsi qu'à des frais de démantèlement d'équipements industriels, ont été maintenues dans les comptes à concurrence de 1 721 k€.

Enfin précisons également que des mouvements de provisions ont été constatés sur la période au titre :

- D'une dotation aux provisions pour indemnités de départs en retraite à venir pour 32 k€ ;
- De la constatation de provisions pour risques ou litiges à hauteur de 18 k€.

### 5.5.11. Dettes fournisseurs et autres dettes

Le montant particulièrement significatif des dettes fournisseurs à la clôture s'explique par le cadre contractuel liant le groupe Moulinvest à ses fournisseurs de bois. L'accord entre les deux parties prévoit un paiement au fur et à mesure de la consommation des bois achetés sur pied.

Ainsi le processus de comptabilisation des achats de grumes est le suivant :

- Dans le cas de contrats d'approvisionnement conclus avec les ONF (Offices Nationaux des Forêts), le transfert de risque et de propriété intervient à l'occasion de la livraison sur le site de production de la scierie après réception au parc à grumes et sur la base du décompte de volume établi à cet instant. La comptabilisation en achats intervient à la livraison sur site.

- Pour des achats à des particuliers ou à des groupements forestiers, les modalités de transfert de risque et de propriété sont établies en fonction des accords passés : la comptabilisation s'effectue soit à la signature de la convention d'achat, soit à la livraison sur site. En cas de transfert à la signature de la convention d'achat, et modulo le versement d'un acompte prévu contractuellement, les règlements interviennent au fur et à mesure de la mobilisation du bois en scierie. Cela peut générer des délais de paiement de plus d'un an, entre le moment où le bois est acheté et celui où il est payé.

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des subventions d'investissement obtenues par les sociétés SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, SCI DE VILLE, IMMOBILIER DE VILLE et France BOIS IMPREGNES.

Ce retraitement concerne uniquement les subventions octroyées avant le 1er janvier 2021 (905 K€ restants au 29 février 2024 en produits d'avance au bilan). Celles obtenues postérieurement à cette date sont inscrites dans les capitaux propres pour leur montant net d'impôt (10 205 K€ au 29 février 2024, déduction faite d'un impôt différé de 3 402 k€).

<b>AU 29/02/2024</b>	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 696	20 696		
Dettes sur immobilisations	1 347	1 347		
Avances et acomptes sur commande	141	141		
Dettes fiscales et sociales	3 144	3 144		
Impôts différés passifs (*)	7 690	6 487	1 121	82
Autres dettes	734	734		
Produits constatés d'avance	955	955		
<b>TOTAL</b>	<b>34 707</b>	<b>33 504</b>	<b>1 121</b>	<b>82</b>

<b>AU 31/08/2023</b>	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 691	18 691		
Dettes sur immobilisations	604	604		
Avances et acomptes sur commande	396	396		
Dettes fiscales et sociales	3 101	3 101		
Impôts différés passifs (*)	4 532	3 332	1 121	79
Autres dettes	851	851		
Produits constatés d'avance	1 029	1 029		
<b>TOTAL</b>	<b>29 204</b>	<b>28 004</b>	<b>1 121</b>	<b>79</b>

(\*) La distinction pour les parts de 1 à 5 ans et à plus de 5 ans est effectuée uniquement pour l'impôt différé sur les provisions pour hausse des prix (hypothèse d'une reprise sur le délai maximum de 6 ans).

## 5.6. Compte de résultat

### 5.6.1. Résultat d'exploitation

Le lecteur est invité à se reporter à l'analyse de la performance § 5.2.1  
La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes activités est faite dans le paragraphe 5.8.2.1

### 5.6.2. Résultat financier

<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>29/02/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
Revenus des participations		
Revenus de placements	358	368
Escomptes obtenus	3	10
Produits de cession		
Ecart de conversion		
Reprises sur provisions		
Gains de change		
Autres produits financiers		62
Transfert de charges financières		
<b>TOTAL</b>	<b>361</b>	<b>440</b>

Les financements par crédits baux ont été retraités pour faire apparaître la charge financière supportée par le groupe. Ils sont distingués des intérêts des emprunts réels dans le tableau ci-dessous.

<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>29/02/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
Intérêts bancaires	644	1 223
Intérêts sur crédit bail	50	73
Escomptes accordés	40	84
Pertes de change		
Charges nettes sur cession VMP		
Dotations financières		
Autres charges financières		
<b>TOTAL</b>	<b>734</b>	<b>1 380</b>

### 5.6.3. Détail des charges et produits exceptionnels

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>29/02/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
Produits de cessions d'immobilisations	266	254
Quote-part de subvention	147	434
Autres opérations en capital		
Ecart d'acquisition		
Profit sur report d'impôt		
Reprises sur provisions	38	229
Indemnité d'assurance		
Produits divers (régularisations diverses et produits sur exercices antérieurs)		50
<b>TOTAL</b>	<b>451</b>	<b>967</b>

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>29/02/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
Cession d'immobilisations	149	102
Ecart d'acquisition		
Perte sur report d'impôt		
Changement méthode		
Dotation aux provisions pour risques	12	65
Dotation aux provisions pour litiges	6	31
Coût de désamiantage et de dépollution	10	302
Rappels suite à contrôle fiscal et social		
Sinistres		42
Pénalités		
Charges diverses (régularisations diverses et charges sur exercices antérieurs)	116	105
<b>TOTAL</b>	<b>293</b>	<b>647</b>

## 5.7. Autres informations

### 5.7.1. Effectif du Groupe

	<b>29/02/2024</b>	<b>%</b>	<b>31/08/2023</b>	<b>%</b>
Cadres	34	15%	30	13%
A. M. et techniciens	29	13%	25	11%
Employés	44	19%	51	23%
Ouvriers	120	53%	118	53%
<b>TOTAL</b>	<b>227</b>	<b>100%</b>	<b>224</b>	<b>100%</b>

### 5.7.2. Impôts

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (k€)

L'impôt sur le bénéfice au compte de résultat comprend :

<b>Ventilation</b>	<b>29/02/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
Impôts exigibles	84	3 031
Impôts différés	16	315
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>3 346</b>

Rapprochement entre charge d'impôt théorique et effective :

Ce rapprochement se présente de la façon suivante :

<b>Montant de la différence</b>	<b>29/02/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
Résultat avant impôt	- 35	13 209
Taux normal d'impôt en France	25,00%	25,00%
Impôt théorique (A)	-9	3 302
Impôt réel (B)	100	3 346
<b>Différence à expliquer (A-B)</b>	<b>-109</b>	<b>-44</b>

<b>Éléments de rapprochement</b>	<b>29/02/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
Amortissement des écarts d'acquisition		
Effets des différences de taux d'imposition	12	19
Effets de la variation du taux (report variable)	0	0
Résultats taxés aux taux réduits	-21	-68
Pertes fiscales (antérieures ou exercice)	-919	-21
Dif. Permanentes résultat comptable/imposable	13	27
Dif. temporaires résultat comptable/imposable	0	0
Impact intégration fiscale	806	-3
Crédits d'impôts	0	2
Autres		
<b>Montant rapproché</b>	<b>-109</b>	<b>-44</b>

Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés :

<b>Impôts différés en k€</b>	<b>29/02/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
Décalages temporaires	-69	-126
Reports fiscaux déficitaires	1	1
Frais d'acquisition de titres		
Indemnités de départ à la retraite	54	46
<b>TOTAL ID ACTIFS</b>	<b>-14</b>	<b>-79</b>
Juste valeur actifs amortissables	48	49
Eliminations internes / retraitements divers	17	30
Crédits baux	816	826
Provisions réglementées	6 728	3 479
<b>TOTAL ID PASSIFS</b>	<b>7 609</b>	<b>4 384</b>
<b>IMPOTS DIFFERES APRES COMPENSATION</b>	<b>29/02/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
Impôts différés actifs	67	68
Impôts différés passifs	7 690	4 532

### 5.7.3. Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social. Le résultat par action de base est le même que le résultat par action dilué.

RESULTAT PAR ACTION = -134 938 € / 3 026 402 = -0.044587 €

### 5.7.4. Parties liées

La SCI MARINE BIS est propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction (échéance 31/12/2027) à la SARL IMMOBILIER DE VILLE. Celle-ci a édifié un bâtiment dans lequel MOULIN BOIS ENERGIE a installé, pour exercer ses activités, les machines et la chaîne de fabrication des granulés de bois dans lesquelles elle a investi.

La SCI MARINE BIS est également propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction (échéance 31/10/2028) à la SCIERIE MOULIN, sur laquelle cette dernière a édifié une plate-forme de stockage. La charge de loyer correspondante est de 31 K€ dans la SCIERIE MOULIN au 29 février 2024, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS étant quant à elle soldée.

Par procès-verbal d'assemblée générale du 17 février 2017 de la SCIERIE MOULIN, il a été décidé d'une résiliation partielle de ce bail, par détachement d'une parcelle de terrain.

Cette parcelle fait l'objet d'un nouveau bail à construction (échéance 28/02/2035) entre la SCI MARINE BIS et la SARL IMMOBILIER DE VILLE, sur laquelle cette dernière a édifié un bâtiment de stockage pour l'activité de MOULIN BOIS ENERGIE.

Il existe enfin, depuis le 15 mars 2019, deux nouveaux baux à construction (échéances 31/03/2037) entre la SCI MARINE BIS et la SARL IMMOBILIER DE VILLE, pour la construction de bâtiments industriels abritant chaufferie, silo et broyeur.

La charge globale de loyer correspondante est de 51 K€ dans la SARL IMMOBILIER DE VILLE au 29 février 2024, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS étant quant à elle soldée.

#### **5.7.5. Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires provisionnés dans les comptes au 29 février 2024, au titre de la mission de contrôle légal des comptes s'élève respectivement à :

SA MOULINVEST (dont revue des sociétés IMMOBILIER DE VILLE, SCI DE VILLE, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, TECHNICBOIS MOULIN, IMMO BOISSET, et FOREZ BOIS ENERGIE) : 50 158 € HT

SAS SCIERIE MOULIN : 9 946 € HT

SAS MOULIN BOIS ENERGIE : 3 428 € HT

SAS FRANCE BOIS IMPREGNES : 11 506 € HT

#### **5.7.6. Rémunération des organes de direction**

Les organes de direction rémunérés dans le groupe consolidé sont le président de la SA MOULINVEST et les directeurs généraux de la SA MOULINVEST.

Le total des rémunérations versé à ces organes s'élève à 226 700 € bruts.

#### **5.7.7. Frais de recherche et développement**

Le montant des frais de recherche et développement n'a pas été isolé au 29/02/2024.

#### **5.7.8. Evènements postérieurs à la date de clôture des comptes**

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture au 29 février 2024.

#### **5.7.9. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie**

Néant.

## 5.8. Information sectorielle

### 5.8.1. Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (k€)

	29/02/2024	%	31/08/2023	%
France	38 970	83,47%	90 026	89,28%
Europe	4 670	10,00%	8 630	8,56%
Amérique	53	0,11%	0	0,00%
Océanie	0	0,00%	0	0,00%
Asie	30	0,06%	63	0,06%
Afrique	2 967	6,35%	2 122	2,10%
<b>TOTAL</b>	<b>46 690</b>	<b>100%</b>	<b>100 841</b>	<b>100%</b>

### 5.8.2. Segmentation par secteur d'activité (k€)

#### 5.8.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par activité

	29/02/2024	%	31/08/2023	%
<b>BOIS CONSTRUCTION</b>	22 310	47,78%	43 401	43,04%
<b>BOIS ENERGIE</b>				
Cogénération	2 641	5,66%	5 031	4,99%
Granulation	10 430	22,34%	27 402	27,17%
<b>IMPREGNATION</b>				
Poteaux	5 402	11,57%	10 800	10,71%
Décovert	4 719	10,11%	11 770	11,67%
<b>AUTRES</b>	1 188	2,54%	2 437	2,42%
Dont Bois palettes	735		1 955	
<b>TOTAL</b>	<b>46 690</b>	<b>100%</b>	<b>100 841</b>	<b>100%</b>

#### 5.8.2.2. Ventilation des immobilisations (en valeurs brutes) par activité

	29/02/2024	%	31/08/2023	%
<b>BOIS CONSTRUCTION</b>	96 815	62,61%	92 939	61,90%
<b>BOIS ENERGIE</b>				
Cogénération	13 635	8,82%	13 604	9,06%
Granulation	21 842	14,12%	21 610	14,39%
<b>IMPREGNATION</b>	20 100	13,00%	19 831	13,21%
<b>MASSIF BOIS</b>		0,00%		0,00%
<b>AUTRES</b>	2 248	1,45%	2 167	1,44%
<b>TOTAL</b>	<b>154 640</b>	<b>100%</b>	<b>150 151</b>	<b>100%</b>

Parmi ces immobilisations, celles qui sont réalisés sur des terrains pris en bail à construction auprès de la SCI Marine Bis (société hors groupe), sont les suivantes :

- Par la société IMMOBILIER DE VILLE : 8 184 K€ de valeur brute et 3 683 K€ de valeur nette comptable.
- Par la scierie MOULIN : 148 K€ de valeur brute et 38 K€ de valeur nette comptable.

### 5.8.3. Ventilation du résultat par zone géographique (k€)

Le système d'information de la société ne permet actuellement pas de déterminer un résultat par zone géographique.

## 5.9. Engagements hors bilan

### 5.9.1. Engagements financiers donnés

#### ➤ Moulinvest S.A.

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 600 000 €, en principal et accessoires	1 950 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 500 000 €, en principal et accessoires (caution totale : 600 000 euros)	82 231 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la BANQUE RHONE ALPES à hauteur de 650 000 €, en principal et accessoires	268 311 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 450 000 €, en principal et accessoires	251 024 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 2 100 000 €, en principal et accessoires	1 307 918 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 300 000 €, en principal et accessoires (caution totale : 109 520 euros)	46 168 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 300 000 €, en principal et accessoires (caution totale : 109 520 euros)	44 819 €
Caution solidaire : ligne de caution ARKEA pour SCIERIE MOULIN	1 080 000 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE auprès du CREDIT LYONNAIS à hauteur de 1 600 000 €, en principal et accessoires	394 966 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise	1 000 000 €
Caution solidaire : 250 000 € pour un emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès de ARKEA (montant initial de l'emprunt : 500 000 €), dont le capital restant dû s'élève à :	367 995 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par IMMOBILIER DE VILLE auprès du CREDIT LYONNAIS et de la SOCIETE GENERALE (initial : 645 000 €)	82 354 €
Caution solidaire : crédit-bail souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la CAISSE D'EPARGNE – NATIXIS LEASE (mécanisation) – caution totale : 405 000 €	171 153 €
Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par TECHNICBOIS MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 100 000 €, en principal et accessoires	
Caution solidaire : emprunt souscrit par IMMO BOISSET auprès de la BNP PARIBAS à hauteur de 183 800 €, en principal et accessoires	59 040 €

➤ **Scierie Moulin S.A.S.**

Nantissement et gage du fonds de commerce au profit de MOULINVEST pour un emprunt d'un montant nominal de 24 272 000 € (dans le cadre du prêt senior souscrit par MOULINVEST). Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 13 615 728 €.

Nantissement du fonds de commerce, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 2 300 000 €, débloqué à hauteur de 1 764 169 € au 29 février 2024. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 1 579 684 €.

Nantissement du matériel financé, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 350 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 198 539 €.

Hypothèque de 1er rang sur le bail à construction de l'ensemble immobilier sis ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastré sections AM 812 et AM 798, pour l'emprunt SOCIETE GENERALE de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 807 €.

Gage sans dépossession de biens meubles à hauteur de 145 000 €, au profit du CREDIT COOPERATIF pour un emprunt d'un montant nominal de 320 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 27 466 €.

Nantissement des titres SOMUDIMEC au profit de SOMUDIMEC à hauteur de :

- 3 065 euros (201 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 138 572 € HT) consenti par le Crédit Coopératif ;
- 4 514 euros (296 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 202 442 € HT) consenti par le Crédit Coopératif ;
- 12 154 euros (797 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 543 987 € HT) consenti par le Crédit Coopératif.

Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par TECHNICBOIS MOULIN auprès de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AUVERGE LIMOUSIN à hauteur de 315 000 €, en principal et accessoires.

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès du CREDIT AGRICOLE (montant initial de l'emprunt : 1 400 000 €) 1 251 370 €

➤ **Moulin Bois Energie S.A.S.**

Nantissement du fonds de commerce au profit de MOULINVEST pour un emprunt d'un montant nominal de 2 723 000 € (dans le cadre du prêt senior souscrit par MOULINVEST). Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 1 519 386 €.

Nantissement des matériels financés (granulation) au profit de la SOCIETE GENERALE pour un emprunt d'un montant nominal de 1 100 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 32 212 €.

➤ **S.C.I. de Ville**

- A titre de garanties au profit de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, dans le cadre de l'emprunt de 1 600 000 € souscrit par la SCI DE VILLE :
  - Privilège de prêteur de deniers pour 1 500 000 €,
  - Hypothèque complémentaire de 100 000 €.

Le total du capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 307 426 €.

- A titre de garantie auprès de la Société Générale pour la tranche D du prêt senior souscrit par Moulinvest : contrat cadre cession Dailly pour les prêts intragroupe aux filiales.

- Affectation hypothécaire des constructions du projet industriel en garantie de la convention de crédit consentie par Moulinvest pour un montant de 1 372 220 € (montant initial : 1 900 000 €).

- Garanties hypothécaires sur l'ensemble immobilier sis ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastré sections AM 812 et AM 798, dans le cadre des emprunts de 1 400 000 € (auprès de la SOCIETE GENERALE, capital restant dû au 29/02/2024 : 887 968 €) et 1 250 000 € (auprès du CREDIT AGRICOLE, capital restant dû au 29/02/2024 : 775 357 €) souscrits par la SCI DE VILLE.
- Garantie hypothécaire sur un terrain sis à DUNIERES, cadastré sections AM821, pour un emprunt de 500 000 € auprès de ARKEA (capital restant dû au 29/02/2024 : 367 995 €) souscrit par la SCI DE VILLE.
- Hypothèque conventionnelle sur le tènement immobilier pour le bâtiment de stockage sis à DUNIERES, pour un emprunt de 450 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE (capital restant dû au 29/02/2024 : 373 262 €) souscrit par la SCI DE VILLE.
- Affectation hypothécaire pour garantir les engagements pris par la Scierie Moulin envers la Société Générale pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû s'élève à 807 €.
- Garantie hypothécaire sur des parcelles de terrain sis à DUNIERES, cadastrées sections AM 821, 812, 851 et 798, pour un emprunt de 700 000 € (libéré partiellement au 29/02/2024 à hauteur de 315 519 €) auprès de BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES (capital restant dû au 29/02/2024 : 315 519 €) souscrit par la SCI DE VILLE.

#### ➤ **S.A.R.L. Immobilier de Ville**

- A titre de garanties, prises pour compte commun par la Société Générale, au profit d'un pool bancaire (Société Générale, Le Crédit Lyonnais, et HSBC), dans le cadre des emprunts de 3 473 353 € (capital restant dû au 29/02/2024 : 552 182 €) et 601 000 € (capital restant dû au 29/02/2024 : nul) souscrits par la SARL IMMOBILIER DE VILLE :
  - Inscription d'hypothèque conventionnelle et en concurrence entre les banques, sur le droit au bail à construction et sur les constructions édifiées par la SARL IMMOBILIER DE VILLE, dans le cadre du bail à construction consenti par la SCI MARINE BIS sur une parcelle de terrain
  - Affectation hypothécaire, conférée par la SCI MARINE BIS, sur le terrain lui appartenant, objet du bail à construction susvisé,
  - Cession des loyers perçus (loi Dailly) de la société MOULIN BOIS ENERGIE.
- Affectation hypothécaire en garantie de la dette d'un tiers consentie par la SCI MARINE BIS et hypothèque sur le droit au bail à construction portant sur les parcelles sises ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastrées AM 811, 879, 882, 878, 884 et 886, dans le cadre de l'emprunt de 600 000 € (auprès de la SOCIETE GENERALE, capital restant dû au 29/02/2024 : 397 637 €) souscrit par la SARL IMMOBILIER DE VILLE.
- A titre de garantie auprès de la Société Générale pour la tranche D du prêt senior souscrit par Moulinvest : contrat cadre cession Dailly pour les prêts intragroupe aux filiales.
- Affectation hypothécaire d'une construction en garantie de la convention de crédit consentie par Moulinvest pour un montant de 1 011 113 € (montant initial : 1 400 000 €).

#### ➤ **France Bois Imprégnés S.A.S.**

Hypothèque conventionnelle sur tènement immobilier : 250 000 € en principal, intérêts et accessoires au profit du CREDIT AGRICOLE. Le solde restant dû sur l'emprunt s'élève à 106 503 €.

Hypothèque bâtiment de Boisset Les Montrond, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 280 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 108 333 €.

Nantissement du fonds de commerce de Boisset Les Montrond à hauteur de 330 000 €, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 43 703 €.

Nantissement du matériel financé, au profit de la SOCIETE GENERALE pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 19 387 €.

Gage sans dépossession de biens meubles à hauteur de 152 780 €, au profit de BNP PARIBAS pour un emprunt d'un montant nominal de 350 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 164 781 €.

Hypothèque (garantie initiale : 1 610 000 €) sur bien immobilier au profit du LCL pour un emprunt d'un montant nominal de 1 400 000 €, débloqué à hauteur de 1 327 039 € au 29/02/2024. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 1 217 331 €.

## 5.9.2. Engagements financiers reçus

### ➤ **Moulinvest S.A.**

Nantissement des titres des filiales, cession Dailly sur prêts intragroupe, nantissement des fonds de commerce des filiales pour garantie des prêts intragroupe, hypothèques sur investissements immobiliers, respect de ratios consolidés de levier et gearing : 31 000 000 € en principal au profit de la Société Générale.

Au 29/02/2024, toutes les tranches (A : 13 000 000 €, B : 10 000 000 €, C : 4 700 000 €, et D : 3 300 000 €) sont entièrement débloquées.

Le total du capital restant dû sur ces emprunts s'élève à 17 694 697 € au 29/02/2024.

### ➤ **Scierie Moulin S.A.S.**

*Etat des cautions données : ces éléments seront actualisés au 31/08/2024.*

*Rappel des montants au 31/08/2023 :*

Cautions données par ARKEA Banque et utilisées par la Scierie Moulin : 2 084 604 €

Cautions données par la Société Générale et utilisée par la Scierie Moulin : 1 075 467 €

Aval donné par le CREDIT COOPERATIF pour un crédit-bail du 5/12/2019 auprès de NATIXIS (montant initial de 84 363 €) : 7 443 €

Aval donné par le CREDIT COOPERATIF pour un crédit-bail du 15/03/2021 auprès de NATIXIS (montant initial de 149 807 €) : 62 222 €

Aval donné par le CREDIT COOPERATIF pour un crédit-bail du 20/09/2021 auprès de NATIXIS (montant initial de 406 032 €) : 138 369 €

Caution donnée par SOMUDIMEC pour un emprunt souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF (montant initial de 320 000 € et capital restant dû de 27 466 €) : 25 453 €

Concernant un emprunt souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF (montant initial de 875 000 € et capital restant dû de 742 054 €) :

Co-garantie du Fonds de Garantie Régional : 108 500 €

Caution donnée par SOMUDIMEC : 241 057 €

### ➤ **France Bois Imprégnés S.A.S.**

*Etat des cautions données : ces éléments seront actualisés au 31/08/2024.*

*Rappel des montants au 31/08/2023 :*

Garantie donnée par Société Générale pour l'Office National des Forêts : 220 000 €

➤ **Moulin Bois Energie S.A.S.**

*Etat des cautions données : ces éléments seront actualisés au 31/08/2024.*

*Rappel des montants au 31/08/2023 :*

Aval donné par la CAISSE D'EPARGNE pour un crédit-bail du 29/10/2019 auprès de NATIXIS :

556 187 €



Z.A. de Ville  
43220 DUNIERES  
Tél. 04 71 61 70 00  
[www.moulinvest.com](http://www.moulinvest.com)